



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 46/2022 du 02 JUIN 2022 (ST)

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du lavage de
voitures organisée par la Maison Pour Tous de GUESNAIN, le
vendredi 15 juillet 2022 sur la place Roger Salengro.

ARRETE

- ARTICLE 1** Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
vendredi 15 juillet 2022 de 08H00 à 18H00 sur une partie de la
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif du
lavage automobiles.
- ARTICLE 2** Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3** Monsieur le Directeur de la Maison Pour Tous
Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
le 02 juin 2022

Le Maire,
Maryline Lucas

